



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 352

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 352 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 2 008 000 \$ et un emprunt de 2 008 000 \$ pour le remplacement du ponceau de la chute au Pékan sur le chemin Réal »

Ledit règlement a pour objet de d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 2 008 000 \$, afin de pouvoir réaliser des travaux liés au remplacement du ponceau de la chute au Pékan situé sur le chemin Réal, comme annoncé dans le PTI 2026-2027-2028.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2026, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Reglement-352-emprunt-Ponceau-Pekan-VF.pdf>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **19<sup>ième</sup> jour** du mois de **mars** de l'an **2026**.

**Geneviève Bonnichon, LL.B.**, notaire  
*Greffière et directrice des affaires juridiques*